

Domaine Public DP

Déraille 2000

La simultanéité a été explosive. D'une part le rapport intermédiaire du groupe de réflexion chargé de proposer des réformes structurelles des CFF. Les experts se sont estimés assez sûrs d'eux pour proposer publiquement l'abandon d'une série de lignes non rentables. Spectaculairement, par exemple, celle qui unit le Haut et le Bas neuchâtelois: Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel. D'autre part, dans le même temps, les CFF annoncent qu'ils ne pourront pas réaliser les investissements qu'exige Rail 2000 avec le crédit cadre qui leur a été alloué par les Chambres pour l'infrastructure, soit 5,1 milliards (au prix 1985).

Est ainsi remis en cause un projet qui était de portée nationale, ressentit comme une ambition collective et approuvé comme tel par le peuple en 1987. Au-delà de l'objet est en cause le fonctionnement démocratique. Il y a eu tromperie.

Ecartons d'abord les explications qui sont à côté du sujet ! Un dépassement n'est pas en soi chose pendable. Que d'infrastructures routières dont le prix à l'inauguration était un multiple du coût annoncé au premier coup de pioche ! Que de tunnels sans fond ! Ce sont les causes du dépassement qui doivent être analysées.

Pour Rail 2000, comme les travaux n'ont pas commencé, c'est d'une planification insuffisante, sanctionnable, qu'il faut parler. La faute, dit-on aussi, serait celle des recourants. Pourquoi contester ce droit à ceux qui sont touchés par le projet ? Il est d'intérêt public et les juges sauront le dire; mais la proportionnalité des moyens peut être discutée; des variantes sont imaginables.

Recours et erreurs de planification ne doivent pas servir à cacher la tromperie démocratique. Comment les choses furent-elles présentées initialement ?

Le choix premier était d'investir à nouveau dans le rail pour rendre l'offre des transports publics plus attrayante. Mais en même temps il était décidé de renoncer à des nouvelles lignes à grande vitesse, trop coûteuses pour un gain de temps limité, au profit d'un maillage serré de l'ensemble du territoire. On

offrirait à partir des gares pivots un réseau performant de correspondances. C'était un Sonderfall Schweiz qui soulignait la manière négligente dont le raccordement au réseau européen était traité.

Idéologiquement était mis en évidence l'importance d'un service de porte à porte offert à la population qui pour des raisons économiques ou physiques ne recourt pas à la voiture. On attachait en 1985 de l'importance à l'approvisionnement du pays: ne pas dépendre du seul pétrole. La morbidité des forêts était une préoccupation forte.

Quant à la rentabilité, elle allait dépendre d'une politique coordonnée des transports. A défaut, Rail 2000 serait une solution dite officiellement «de luxe» juxtaposant «une offre attrayante, tant routière que ferroviaire». Mais elle permettrait tout de même de couvrir les frais supplémentaires: exploitation et amortissement des véhicules.

Sur cette base furent votés trois arrêtés: le premier demandait aux Chambres de prendre acte du rapport définissant le projet Rail 2000. Le deuxième énumérait les quatre tronçons de lignes nouvelles. Après référendum, il fut adopté par le peuple. Le troisième ouvrait le crédit cadre: 5,1 milliards.

Toute la campagne avant la votation fut axée sur l'amélioration de l'offre régionale. Le Message du Conseil fédéral soulignait notamment, cartes à l'appui (*voir les pages 2 et 3*), les nouveautés apportées à la ligne Buttes-Travers-Neuchâtel-Berne et, mieux encore, annonçait une liaison nouvelle directe entre Le Locle et Fribourg ! Et la revitalisation de la ligne de la Broye: je n'ai pas oublié les conférences publiques données sur ce thème.

Comme chacun avait son sucre, le projet fut approuvé par le plus grand nombre. Aujourd'hui la variante «de luxe» se révèle au-dessus de nos moyens, ce qu'on pouvait prévoir (*voir DP n° 807 du 13 janvier 1986*). On y renonce. Démocratie-gogo.

La révision, même si les responsabilités sont diluées, sera déchirante. Elle devra être profonde.

Les belles promesses de Rail 2000

Le consensus national qui a été le principal argument de vente de Rail 2000 est sérieusement mis à mal. Le texte sur lequel le peuple a voté était pourtant clair, comme les cartes où la périphérie se voyait mise au centre et les promesses de liaisons plus rapides, plus fréquentes et plus directes. Et que penser des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes, acceptées sur la base d'arguments du même ordre ?

Le réajustement et la révision

(ag) L'arrêté créant des lignes nouvelles, ratifié par le peuple après référendum, n'allouait pas un crédit: il énumérait et désignait les nouvelles sections. A savoir:

Article premier:

Le réseau des Chemins de fer fédéraux est complété par les nouvelles lignes suivantes:

- Vauderens-Villars-sur-Glâne;
- Mattstetten-Rothrist;
- Olten-Muttenz;
- Zurich Aéroport Winterthur.

L'élimination d'une section, par exemple Vauderens-Villars-sur-Glâne, exigerait un nouvel arrêté, soumis à référendum. Certes, le Conseil fédéral est compétent pour approuver les étapes des travaux et déterminer leur calendrier (article 2). Mais c'est un mandat d'exécution et non de révision.

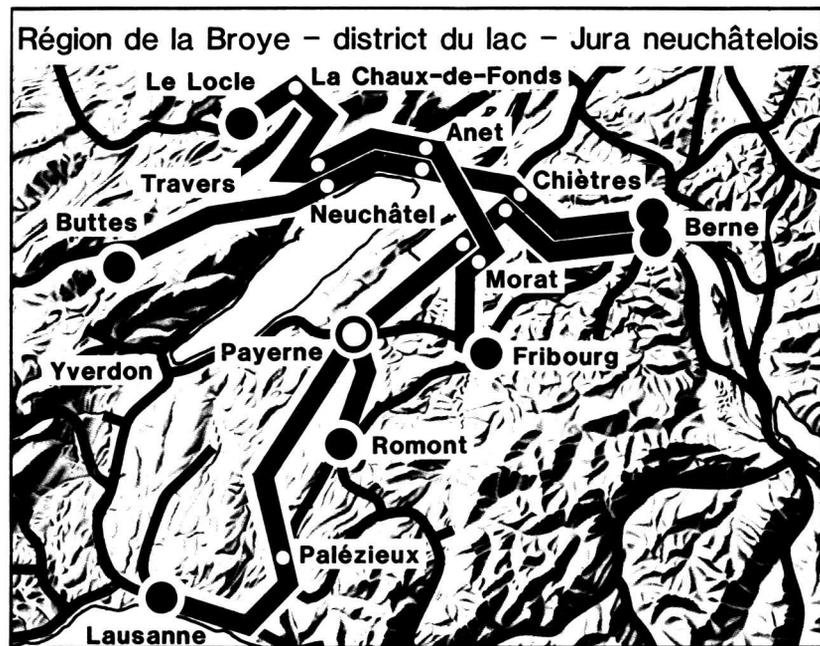
Quant à la plus large desserte possible, l'adaptation ne peut pas se faire uniquement sous la contrainte financière qui aboutira à la fermeture de lignes peu rentables, et, en fin de compte, à une inégalité des sacrifices: les plus pauvres paieront.

Il faut maintenir le principe d'une égalité régionale du droit à une desserte publique. Elle devrait correspondre pour le trafic régional (lignes privées ferroviaires ou routières, lignes CFF) à une allocation calculée par habitant, et pondérée en fonction des distances et des difficultés du secteur desservi. Il appartiendrait ensuite aux régions de se déterminer sur les moyens de la desserte.

Une telle approche serait l'occasion de gommer des inégalités, liées à des statuts différents: lignes PTT, absence de soutien au transport public urbain, etc.

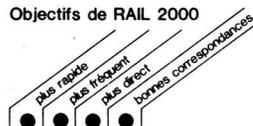
La recherche d'un tel modèle trahirait le moins la volonté populaire déjà exprimée en 1987. Mais elle implique une révision en profondeur. ■

Exemple d'améliorations de l'offre en trafic régional :



Objectifs de RAIL 2000

Mesures envisagées



Objectifs de RAIL 2000	Mesures envisagées
● ● ● ●	Lausanne - Payerne - Châtres
●	arrêts moins nombreux entre Lausanne et Palézieux
●	à Payerne, bonnes correspondances pour toutes les directions
●	pendant la journée un train par heure
●	nouvelle relation directe Lausanne-Payerne-Morat-Châtres-Berne, répondant aux besoins du marché
● ● ● ●	Buttes - Travers - Neuchâtel - Berne
●	relation directe Buttes-Travers-Berne, sans changement de train à Neuchâtel
●	pendant la journée un train par heure
●	bonne correspondance à Neuchâtel entre les trains directs d'Yverdon et pour Berne
● ● ● ●	Fribourg - Morat - Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle
●	relation directe Fribourg-Morat-Anet-Neuchâtel
●	création d'une nouvelle relation directe Fribourg-Le Locle
●	bonnes correspondances à Morat chaque heure, entre les trains en provenance de Fribourg et ceux pour Châtres
● ● ● ●	Payerne - Romont
●	à Payerne et à Romont, bonnes correspondances entre les cars PTT et les trains
●	en cas de demande suffisante, augmentation du nombre des relations directes

Toutes les régions tirent avantage du projet RAIL 2000. Aux points de jonction où les trains IC et directs se regroupent, les trains régionaux sont au rendez-vous pour assurer la liaison entre le trafic à courte et à grande distance. De nouvelles liaisons directes, souvent formées avec la collaboration des chemins de fer privés, devraient rendre les plus grands services au navetteurs et aux excursionnistes.

Nous reproduisons cette page du Message du Conseil fédéral du 16 décembre 1985 sur le projet Rail 2000, que nous avons déjà publiée le 13 février 1986. Cette carte prend évidemment tout son sens à l'heure où un groupe d'experts propose la suppression de toutes les lignes régionales neuchâteloises.

Les transversales alpines comme Rail 2000

(pi) Le scénario Rail 2000 a toutes les probabilités de se répéter avec les Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA). Les deux projets sont en effet fruités du même consensus qui nécessitait que chaque région du pays profite directement des retombées de ces grands travaux — principe poussé à l'extrême dans la présentation de Rail 2000, si ce n'est dans sa conception de base. Ils seront les deux victimes des mêmes contingences financières.

Déjà des différends existent entre les compagnies de chemins de fer concernées (CFF et BLS) et la Confédération sur le financement et l'exploitation de ces nouvelles lignes. Les compagnies ne sont pas prêtes à supporter le risque financier d'une décision qui leur a été imposée. En clair, elles ne veulent pas que l'argent leur soit fourni sous forme de crédits de construction qui viendront ensuite grever leurs propres comptes, alors que ces investissements ne seront rentables, s'ils le sont un jour, qu'à très long terme. Si CFF et BLS obtiennent gain de cause, la Confédération devra puiser dans sa caisse générale pour financer ces travaux. On comprend que les CFF, déjà en difficulté, ne veuillent pas en rajouter: ils n'ont jamais réussi à facturer leur trafic marchandise au coût réel à cause de la concurrence de la route et les calculs de rentabilité des NLFA se basent sur une augmentation du prix des transports en Europe par le biais de taxes incitatives (taxes sur les carburants ou sur le CO₂, mesures fiscales). Et les CFF ne veulent pas porter le poids financier d'un éventuel échec de ces projets. A voir le peu d'ardeur des politiciens suisses à réaliser ce programme de réajustement du prix des transports routiers dans leur pays, on comprend la méfiance des CFF.

Ces premières difficultés, qu'aucun parlementaire n'avait su ou voulu prévoir, en annoncent certainement d'autres: on osera dans quelques années mettre en question pour des raisons financières le percement de l'un ou l'autre des tunnels. L'exercice sera plus compliqué que pour Rail 2000, car les deux transversales figurent, avec leurs délais respectifs de réalisation, dans le fameux Accord sur le transit récemment

approuvé et protocolé par Berne et Bruxelles.

L'abandon de l'un ou l'autre des tunnels ne serait pas choquant si la demande ne devait pas justifier qu'ils soient percés les deux. La sagesse commande donc de s'atteler en priorité au Lötschberg, le moins coûteux et celui dont le délai de construction sera le plus rapide, et de ne rien entreprendre d'irréversible au Gothard. Si la demande le justifie, une fois le premier tunnel mis en service, il sera alors temps de creuser le second. ■

LIVRE VERT SUR L'AVENIR DES CFF

Les transports et le marché

Le rapport intermédiaire du Groupe de réflexion sur l'avenir des CFF confirme ce que l'on savait déjà: il suffit de supprimer tout ce qui est prestation de service public pour que les comptes du rail soient à nouveau équilibrés. Pour le reste, on parviendra à faire quelques économies grâce à de nouvelles structures de gestion et de direction, mais il ne faut pas en attendre de miracles. Non pas que les CFF soient particulièrement mal gérés, mais parce qu'ils sont con-

damnés à offrir des prestations, sans pouvoir en fixer le prix de manière à couvrir les coûts. Et parce que les conditions de l'économie de marché ne sont pas appliquées au secteur des transports. D'où la proposition du groupe: «Une prise en charge directe des effets externes des transports privés et publics par ceux qui en sont la cause. Les décisions relatives à la *mobilité ainsi que le partage des modes de transport pourront alors se rapprocher de l'optimum dans une perspective économique et écologique globale*». Et le groupe d'expliquer: «La mobilité est devenue trop bon marché, car des ressources nécessaires aux transports (telles que le sol, l'air, l'eau et le silence) ne sont pas suffisamment intégrées dans le prix des prestations. A l'heure actuelle, c'est principalement la collectivité qui prend en charge le coût des atteintes à ces ressources». Une distorsion des règles du marché dont profitent largement les transports privés et qui fausse la fixation des prix des transports publics, d'où une part importante des déficits et aides publiques.

Si le problème semble clairement posé, il est politiquement insoluble: les défenseurs du libre et juste marché n'ont jamais été favorables à la stricte application de ses principes dans le secteur des transports. Mais si l'on ne change rien, les CFF continueront de devoir travailler à des prix de dumping. ■

MODE

La manie du classement

(jd) La fascination de la concurrence fait des ravages. Au nom de ce principe premier, le magazine économique allemand *Bilanz* se lance dans la publication régulière de classements en tous genres. Dans son dernier numéro, il radiographie les cantons suisses, un exercice qui sera régulièrement renouvelé. Mandatée par *Bilanz*, une entreprise bâloise de conseil a quantifié, scientifiquement s'il vous plaît, sept dimensions (finances, charge fiscale, économie, prestations publiques, qualité de vie (*Befindlichkeit*), environnement) sur la base d'un certain nombre d'indicateurs. Ainsi, par exemple, la qualité de vie est mesurée sur la base du taux de suicide et des résultats de trois votations fédérales (les accords de Bretton Woods;

le traité sur l'EEE; les droits de timbre). Si un classement de ce genre peut avoir quelque intérêt (limité) lorsqu'il porte sur une dimension clairement identifiable comme la fiscalité ou la situation financière, il devient franchement grotesque quand il prétend appréhender des domaines plus flous par le seul biais de données quantitatives et proposer un classement général, toutes dimensions additionnées. Et quand de ce cocktail — agitez bien avant usage — le magazine croit pouvoir présenter «pour la population et les entreprises, un aperçu général des atouts et des faiblesses des cantons». *Zug ist top, das Wallis ein Flopp*, conclut le mensuel. L'enquête aura au moins permis de trouver une expression-choc. ■

Du sexe des chérubins

Le choix du sexe d'un enfant à naître n'est plus une question abstraite: le passage à l'acte est maintenant possible...

(pi) L'ouverture dans la banlieue de Londres d'une clinique où des parents peuvent choisir le sexe de leur futur enfant incite à se poser une nouvelle fois des questions sur la part que l'homme peut et doit prendre dans la modification, par quel procédé que ce soit, de sa propre descendance. Des questions qui resteront forcément sans réponses satisfaisantes, chacun considérant que la raison qu'il a de vouloir un garçon plutôt qu'une fille — ou l'inverse, mais le cas est moins fréquent — est la bonne.

La technique n'est pas pratiquée à large échelle, même si elle existe depuis une vingtaine d'année aux Etats-Unis, et son taux de succès est encore bas: 70 à 80% pour les garçons, 60 à 70% pour les filles, des chiffres à comparer au taux de réussite de la méthode naturelle — soit l'absence de toute intervention — qui est de 48,8% pour les filles et de 52,2% pour les garçons (il naît effectivement, hors de toute intervention, légèrement plus de garçons que de filles).

Indications médicales

Première question, faut-il interdire l'utilisation de cette technique ? Les arguments ne manquent évidemment pas, du caractère divin de la répartition naturelle au déséquilibre que provoqueront les choix humains. Mais surtout, l'enfant n'est pas un bien de consommation dont on choisit les caractéristiques et les options, comme on le fait pour une voiture ou un aspirateur. D'ailleurs, si l'on accepte que le sexe puisse être choisi, comment empêcher par la suite que les parents désirent se déterminer sur d'autres caractéristiques de leur future descendance (couleur des yeux, caractère, etc) lorsque des techniques seront au point. L'interdiction serait la solution la plus simple, mais elle est impraticable. Il y a en effet quasi-unanimité pour autoriser une sélection pour des raisons médicales, par exemple en cas d'une maladie héréditaire liée au sexe. Ainsi l'archevêque de York en appelle à une «grande prudence morale», mais ne voit aucune objection à une sélection du sexe pour de telles raisons. On oublie pourtant de préciser que la sélection ne vise pas à empêcher

la naissance d'un enfant hémophile, mais à permettre à des parents «à risque» d'avoir un enfant en diminuant le risque qu'il souffre de cette maladie: les parents peuvent également faire le choix, certes douloureux, de ne pas avoir de descendance naturelle.

Kid-shopping ou modèle totalitaire ?

Si la sélection pour raisons médicales fait à peu près l'unanimité, qu'en est-il des autres critères ? Les responsables de la clinique londonienne affirment n'intervenir que pour des couples mariés et déjà parents. On comprend mal pourquoi des personnes ayant décidé d'avoir deux enfants pourraient en choisir le sexe, et pas celles désirant un fils ou une fille unique. Un critère qui vise à privilégier les familles «équilibrées» et à renforcer encore le modèle «papa-maman-un garçon-une fille», mais dont la conséquence est de pénaliser les non-conformistes qui désirent en sortir. On ne nous dit pas si un couple ayant déjà un garçon ne peut que choisir une fille comme second enfant, ou s'il est en droit de souhaiter une descendance entièrement mâle. Si ce critère n'existe pas, rien ne justifie de refuser les personnes sans enfants: pourquoi pourrait-on avoir deux fils et pas un seul ? Mais si ce critère existe, il est détestable parce que totalitaire: toutes les familles doivent être constituées d'un nombre égal d'enfants mâles et femelles.

Graves déséquilibres ?

La difficulté de fixer des critères de sélection simples et reconnus montre les limites et de la loi — on touche un domaine dans lequel il est extrêmement difficile de légiférer de manière classique en raison de la rapidité de l'évolution — et de l'éthique: la sélection avant fécondation représente un progrès par rapport à la sélection par diagnostic prénatal et avortement. Interdire la première revient à favoriser la seconde. Il est probable que cette technique, comme d'autres découvertes liées à la médecine, n'appelle pas des réponses classiques du type: autoriser, interdire, limiter; elle nécessite une nouvelle ap-

proche par laquelle la société apprend à vivre avec. Car dans nombre de pays, la possibilité de choisir le sexe de son enfant se traduirait — se traduit déjà par infanticide ou avortement des embryons femelles — par une grave déséquilibre entre garçons et filles. Déséquilibre dont une aggravation aurait probablement des conséquences qui se feraient sentir à l'échelle planétaire.

Une illustration supplémentaire de la difficulté croissante à coexister dans un monde partagé entre riches et pauvres, entre des nations technologiquement avancées et d'autres qui le sont pas mais qui ont accès à cette technologie. On peut d'ailleurs se demander ce que nous serions aujourd'hui si la sélection du sexe avait été pratiquée en Europe dès le Moyen Age. ■

Election au Conseil fédéral

(ag) Les médias aiment être faiseurs ou tambours de rois et de reines.

Le comité central, puis le groupe parlementaire du parti socialiste sauront se déterminer. Ce choix sera décisif, le siège n'étant pas contesté.

Il est vraisemblable que le groupe se prononcera pour un seul candidat, autrement dit qu'il choisira vraiment. Entre deux candidats qui ont des qualités reconnues, chacun selon sa personnalité, il est probable qu'il se prononcera pour une candidature féminine.

La responsabilité du parti socialiste sera de porter cette candidature sans donner aux Chambres fédérales le sentiment qu'elles ne sont qu'une instance de ratification. Mais un deuxième psychodrame politique, comme celui qui a suivi la non-élection de Liliane Uchtenhagen n'est pas possible. Il suffirait de rappeler qu'au Congrès de Berne, ce furent les Neuchâtelois, après délibération en congrès cantonal, qui défendirent la thèse du retrait du Conseil fédéral pour que la démonstration soit faite que l'affront était intolérable. Dix ans plus tard, cette position doit être toujours valable. Cette fidélité au principe peut, sans chantage, être rappelée aux membres des Chambres fédérales. ■

Etat des lieux

(jd) Les organisations patronales, prétextant la détérioration de la situation économique, cherchent à vider les conventions collectives de travail (CCT)

de leur substance: la flexibilisation qu'elles revendiquent passe par des rapports directs entre l'employeur et ses salariés. Or, dans une période de chô-

mage croissant, les CCT revêtent une importance particulière dans la lutte contre la sous-enchère salariale et sociale; elles seules sont à même de protéger tant soit peu les plus faibles sur le marché du travail. Il faut en effet se souvenir qu'en Suisse la législation sur le travail n'offre qu'une protection minimale aux salariés, qu'il s'agisse des conditions de licenciement ou de la durée du travail et des vacances; aucune disposition légale ne fixe le niveau inférieur des salaires. L'Etat laisse aux employeurs et aux salariés le soin de négocier des améliorations aux normes qu'il impose et de combler les lacunes dans les domaines non réglementés. D'où l'importance d'un réseau dense de CCT qui ne se limitent pas à des considérations générales mais contribuent concrètement à l'amélioration des conditions de travail.

Degré de couverture des conventions collectives dans l'industrie, les arts et métiers et les services

(d'après *Diskussion* n° 19, magazine syndical semestriel)

Degré de couverture	Branches	Taux d'organisation	Structure de l'emploi
Bas moins de 20%	Industrie du plastique Conseil, planification Commerce de gros Santé éducation, social	11%	femmes 38% temps partiel 16% étrangers 19%
20-33%	Industrie alimentaire Textile, chimie Pierres, terre Energie		
Moyen 33-45%	Arts graphiques Transports routiers Arts, médias Immobilier, personnel de maison	22%	femmes 34% temps partiel 15% étrangers 19%
45-55%	Tabac, boissons Industrie du papier Industrie de l'habillement		
55-66%	Industrie des métaux Second œuvre du bâtiment Industrie du bois Banques Commerce de détail		
Bon 66-80%	Industrie des machines Transports aériens	37%	femmes 17% temps partiels 5% étrangers 36%
plus de 80%	Industrie de la construction Industrie horlogère	37%	femmes 17% temps partiel 5% étrangers 36%
plus de 80%	Hôtellerie, restauration Assurances	28%	femmes 29% temps partiel 8% étrangers 35%

Salariés avec et sans

Or la Suisse ne se distingue pas particulièrement en matière de relations conventionnelles. Seuls un peu plus de 50% des salariés du secteur privé bénéficient d'une CCT alors qu'en Allemagne le taux de couverture atteint 90% et en Suède la quasi totalité des salariés; les secteurs qui emploient proportionnellement le plus de femmes et de travailleurs à temps partiel connaissent le taux de couverture le plus faible.

Ce mode de gestion contractuelle des relations de travail, qui laisse aux partenaires sociaux et à leurs organisations une large autonomie d'action, présente des avantages indéniables, notamment une meilleure adaptation aux conditions particulières de chaque branche économique, plus de souplesse et de rapidité dans la révision des CCT. Mais il implique des organisations suffisamment fortes et représentatives pour négocier les CCT et les faire respecter. N'oublions pas que la plupart de ces conventions ont vu le jour dans l'immédiat après-guerre, à la suite d'une forte mobilisation et de grèves dures. La politique conventionnelle suppose aussi des partenaires décidés à collaborer. Tel ne paraît plus être le cas aujourd'hui dans certains milieux patronaux qui considèrent les CCT comme une rigidité superflue. A tort, car la précarisation des travailleurs ne contribuera pas à la revitalisation de l'économie. Bien au contraire, les économies dynamiques sont celles où prévalent la concertation et la reconnaissance des organisations syndicales comme interlocuteurs privilégiés. ■

L'INVITÉ DE DP

Les montagnes ne nous protègent plus

Jean-Pierre Ghelfi

économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

Au plan politique, après son refus d'approuver l'accord sur l'Espace économique européen, la Suisse restera un cas particulier. Elle a en revanche cessé de l'être dans le domaine économique.

La montée du chômage et les perspectives quasi dramatiques dressée par l'Ofiament sont le témoignage le plus clair des transformations profondes en cours. Les divers programmes de «revitalisation» en sont un autre signe.

Vallées et montagnes ne protègent plus les Suisses, mais elles empêchent encore un trop grand nombre d'entre eux de voir le monde dans lequel nous sommes entrés. Ce monde est désormais la planète entière (globalisation et internationalisation des marchés). Certes, nous avons déjà l'habitude de le considérer comme tel, mais c'était à sens unique: pour l'exportation de notre savoir, c'est-à-dire des produits industriels et de services à plus ou moins haute valeur ajoutée.

Aujourd'hui, ce que nous achetons, utilisons et consommons vient de partout. Les fabricants étrangers ont appris à maîtriser des savoir-faire complexes et font la

nique à nos produits. Nos coûts ne sont souvent plus en rapport avec les leurs, de sorte que la concurrence et les marchés imposent ceux-ci et évincent ceux-là.

Lorsqu'on parle de coûts, il faut tous les englober. Non seulement ceux de la main-d'œuvre auxquels le patronat a la fâcheuse habitude de se référer un peu trop exclusivement, mais également ceux du capital, des terrains, de la construction, des honoraires, etc.

Plutôt que de rouspéter contre tous ces changements, il est préférable de les analyser pour pouvoir déterminer la nature des problèmes à résoudre.

Le processus de compensation d'une partie de nos coûts élevés est déjà engagé. Depuis une bonne dizaine d'années, les salaires réels, tels qu'ils sont mesurés par les statistiques officielles, ne progressent pratiquement plus. Compte tenu de l'augmentation des prélèvements fiscaux et des charges des ménages qui ne sont pas incluses dans le calcul de l'indice des prix, le pouvoir d'achat de la population n'a pas augmenté. Il a peut-être même commencé à diminuer.

Or durant la même période, les gains de productivité ont été importants, de l'ordre de 15%. Ces gains ont été utilisés pour combler les écarts de coûts avec les produits de provenance de pays «avantageux».

La montée du chômage est une indication que les améliorations de productivité obtenues jusqu'à présent ne suffisent plus. Le processus de diffusion des savoir-faire se poursuit et s'amplifie par la banalisation des «nouvelles technologies» (électronique, micro-électronique, informatique, nouveaux matériaux).

La compétitivité des produits, on le sait, ne dépend pas que des coûts. Entrent aussi en ligne de compte la qualité, le niveau technique, les délais de livraison, le service après vente. Dans tous ces domaines, nous avons toujours bonne réputation; mais d'autres ont appris à faire aussi bien, sinon mieux.

Le bilan est aujourd'hui mitigé parce que nous avons trop longtemps misé sur la quantité plus que sur la qualité. Nous avons adopté des stratégies de développement extensif plutôt qu'intensif, en

multipliant les postes de travail à faible niveau de qualification, au lieu d'opter pour des postes moins nombreux mais plus qualifiés. Nous avons en particulier pris du retard en matière de formation permanente et de participation dans les entreprises.

Il est intéressant de constater que des études comparatives de sociétés axées sur les mêmes types de fabrication montrent que les plus productives, donc les plus rentables, ne sont pas nécessairement celles qui ont les équipements industriels les plus sophistiqués, mais celles qui parviennent le mieux à combiner technique et savoir-faire.

Beaucoup de petites améliorations dans les systèmes de production ont souvent des effets de plus grande portée que des changements majeurs (la robotique par exemple). L'ennui est que les cadres et les ingénieurs s'intéressent davantage aux seconds qu'aux premières, qui sont généralement dans les mains des salarié-e-s. C'est cela qu'il faut changer si on veut vraiment revitaliser l'économie. ■

Théo Chopard

(cfp) Journaliste et traducteur, Théo Chopard vient de mourir à Berne. Né à Vienne, il a passé son enfance et sa jeunesse à Genève. En 1931, il devient rédacteur d'un syndicat international à Amsterdam puis secrétaire à la VPOD. Il s'établit à Berne en 1937 pour travailler comme indépendant.

Avec l'âge, il a assumé diverses fonctions honorifiques, comme la présidence de la Nouvelle société helvétique, après une jeunesse passée dans la mouvance syndicale.

Lors de la conférence d'Amsterdam pour la paix, en 1932, il avait logé les délégués genevois Etienne Lentillon et Léon Nicole. A Zurich il avait fréquenté le «Rabenhäuser» de l'écrivain Rudolf Jakob Humm, lieu de rencontre de réfugiés fuyant le fascisme. Il avait aussi été chargé par Hans Oprecht de poser les premiers jalons de la Guilde du livre en Suisse romande.

Grand admirateur de Ramuz, il n'avait pas hésité à lui écrire une lettre, publiée par *Présence* (n° 8), pour lui faire la leçon sur le matérialisme historique que celui-ci avait critiqué dans un numéro précédent.

Un témoin attentif de ce siècle nous a quittés. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jacques Longchmap (jl)

René Longet

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

«La Bible et l'Histoire au féminin»

Il ne faut pas s'attendre dans La Bible et l'histoire au féminin à une analyse systématique et académique. Il s'agit d'un ensemble de commentaires, d'éclairages. On y passe en revue, dans un plaidoyer vivant pour la tolérance et la diversité, les présences féminines dans le Talmud (remontant aux modes de vie du peuple juif voici trois à quatre mille ans), la civilisation islamique d'Espagne, l'hagiographie chrétienne du Moyen Age, les royaumes germaniques. Parcours constellés de portraits, certains éblouissants, comme celui d'Aliénor d'Aquitaine qui fut, au XII^e siècle, reine d'Angleterre après avoir été reine de France. Tout cela autour de la lancinante question: quel fantasme a donc conduit le sexe mâle à ne vouloir la femme que dans des rôles de prostituée, d'épouse et de mère ? Serait-ce le souvenir, encore perceptible dans les textes hébraïques les plus anciens, d'un ordre social matrilinéaire, voire matriarcal ? La peur, en dernière analyse, de n'être précisément pas le sexe fort ? Lucie Bolens, professeur à la Faculté des lettres de Genève, est de ces féministes qui n'ont pas besoin d'invoquer le féminisme: elles sont et font. Tout son récit porte ce message: toute exclusion est un appauvrissement, une réduction; l'exclusion de la femme, l'intolérance à l'égard de l'autre vont de pair. En somme, l'état des droits de l'Homme dans une société est indiqué par l'état des droits de la femme. Séfarade née en Algérie, elle exprime tout l'héritage d'un monde méditerranéen pluriculturel, tolérant, chaleureux, tel que Camus dans *L'Été* a su restituer, et qui semble bien en voie d'assèchement. L'ouvrage nous rappelle les étapes de l'exclusion féminine: «*Paysans, Juifs, femmes ont constitué la trilogie dérangeante de l'Occident*»; le Moyen Age ne les fait saintes que dans la mesure où elles ne sont plus femmes, et c'est ainsi qu'on glisse progressivement vers la persécution des «sorcières», par volonté de «*faire oublier la force féminine*», par peur de cette «*étrange, imprévisible, bavarde, influençable, redoutable fille d'Eve*» assimilée au serpent, source et symbole du péché. Remontant le cours des temps,

Lucie Bolens nous fait assister à ce qui fut la seconde naissance du peuple juif, à savoir la sortie d'Égypte: cette naissance-là sera une naissance mâle. Et on réalise qu'il y a bel et bien un lien entre l'apparition des monothéismes (Moïse) et le passage au patriarcat; la misogynie, en tous cas, est inconnue dans l'Égypte pharaonique, dans les textes les plus anciens de la Torah, à Babylone. Les royaumes germaniques des temps mérovingiens trouvent la femme déjà asservie: «*ne rien posséder, pas même son ventre, est le sort de la femme dans les royaumes barbares*». Et partout, «*la domination du vainqueur sur le vaincu se manifestait par la mainmise sur ses femmes*». Même dans l'Andalousie, chère au cœur de l'auteur. Par contre, en

Occitanie, et aux confins du continent, dans les terres celtiques, la femme demeure partenaire égale (on relira à ce sujet Jean Markale: *La Femme celte*). Il a fallu attendre, paradoxalement, le complet asservissement de la femme à titre de main d'œuvre industrielle pour que dans les temps modernes elle retrouve droit de cité, et que renaisse peu à peu l'aspiration à l'égalité de droits et une présence, naturelle, de la femme et de l'homme côte à côte dans les divers aspects de la vie. Evolution dont précisément l'histoire souligne l'importance et dont il faut assurer maintenant la pérennité. *La Bible et l'histoire au féminin*, de la bonne anthropologie, à lire à petites doses, combinant érudition et humour, des textes à méditer, certains ciselés comme des miniatures, nous rappelant aussi que mystique et maternité, religion et féminité ne sont pas obligatoirement séparées: au bout du compte, «*Dieu s'est souvenu de ses filles*».

René Longet

La Bible et l'histoire au féminin, Editions Metropolis Genève.

Majorités urbaines

(*cfp*) Depuis l'élection du maire de Berne, trois grandes villes suisses, Zurich, Berne et Lausanne ont un(e) socialiste à leur tête, élu(e) au suffrage universel. Des cinq villes suisses de plus de 100 000 habitants, Bâle est la seule à ne pas avoir une majorité de gauche à l'exécutif et au législatif, même si ces majorités sont parfois faibles. Zurich, Lausanne et Berne ont déjà connu par le passé des majorités de gauche, mais à la différence d'aujourd'hui, elles étaient exclusivement socialistes, comme l'exécutif bernois de 1955 à 1961.

Si à Genève les cinq partis représentés à l'exécutif se partagent cinq sièges, dans les trois autres villes c'est le parti socialiste qui est l'élément prépondérant de la majorité. A Berne, deux magistrats sur sept sont socialistes, à Lausanne trois sur sept et à Zurich trois sur neuf. Ces majorités sont composées d'ingrédients différents: socialiste, vert, centriste à Berne, socialiste, parti du travail et vert à Genève, socialistes et vert à Lausanne, alors qu'à l'exécutif de Zurich un démocrate-chrétien, un évangéliste populaire et trois socialistes

mettent en minorité deux radicaux, une socio-démocrate et un démocrate-chrétien.

Les femmes sont présentes dans les cinq exécutifs, mais c'est à Berne et à Genève qu'elles sont proportionnellement le mieux représentées.

Le 6 décembre 73,31% des électeurs bernois ont voté sur l'EEE mais en comparant cette participation avec celle aux scrutins locaux, on découvre que 17 à 18% des votants ont renoncé à participer à l'élection des autorités communales.

Pour l'élection du maire au second tour, le 24 janvier, la participation (33,66%) a été relativement forte étant donné que la consultation n'avait qu'un objet. 72,7% des bulletins ont été envoyés par poste et le candidat socialiste a recueilli 64,4% de ces suffrages alors que les bulletins dans les urnes lui amenaient 58,06% des voix. L'électorat fidèle aux bureaux de vote est-il différent de celui qui vote par correspondance ? Réflexion à soumettre aux responsables des campagnes politiques. ■

On casse la ville!

(jl) Suivant le modèle de la Kinépolis en périphérie bruxelloise, Métrociné s'apprête à faire de Crissier la Cité du cinéma en ouvrant onze salles (2900 places) au cœur du centre Coop qui doit se construire près de l'autoroute.

L'implantation périphérique d'un tel centre, doublé d'un important complexe plurifonctionnel, relance la question de la mort de la ville. Ce n'est pas la première fois que le centre ville et Lausanne en particulier perdrait de sa substance. Depuis plus de vingt ans, les activités urbaines: le commerce, l'industrie, la résidence, les services même se redistribuent, se diffusent dans une agglomération de plus en plus vaste. Jusqu'à quand pourra-t-on se permettre de laisser le centre ville perdre de sa moëlle? Ne risque-t-on pas un jour de s'apercevoir que, de la ville, il ne reste que la carcasse? On peut imaginer en effet qu'en perdant le monopole de l'offre diversifiée en cinéma, le centre lâche un gros morceau de son pouvoir symbolique. Rappelez-vous, l'achat par les Japonais de firmes cinématographiques américaines. Ce n'était pas la première fois qu'une entreprise américaine passait en mains nipponnes. Mais toucher au cinéma a été ressenti comme une blessure particulière.

Autre aspect contestable: les transports. Est-il sensé, à l'heure actuelle, de baser un centre aussi attractif sur une clientèle constituée à 100% d'automobilistes (vingt minutes de voiture pour 400 000 clients potentiels, parkings gratuits)? Pour pouvoir fréquenter les nouvelles salles, les cinéphiles qui utilisaient les transports publics devront se mettre à la voiture. Les cinéphiles qu'on aurait peut-être un jour pu convertir à l'utilisation des transports publics par respect pour la ville n'auront plus cette alternative éventuelle. Pire, les Lausannois qui pouvaient se rendre à pied au cinéma devront utiliser une voiture s'ils veulent aussi profiter des salles périphériques. Or, en parallèle, les transports publics — et les pouvoirs publics — paient des sommes non négligeables pour assurer un service convenable, voire attractif, jusque tard dans la soirée, précisément pour cette clientèle-là. N'est-ce pas ce genre de situation aberrante que le Plan directeur cantonal voulait éviter en formulant cet objectif: «Organiser les diverses fonctions urbaines de façon à modérer les déplacements?»

Enfin, la tranche d'âge 14-18 ans fréquente assidûment les salles obscures en soirée, surtout en fin de semaine. Or ces jeunes sont captifs des transports publics. Pour se rendre à Crissier, ils n'auront sans doute pas de grandes difficultés à trouver un copain déjà titulaire du permis de conduire et autorisé à utiliser la voiture familiale. Mais implanter un centre de cinéma à un nœud autoroutier n'est-ce pas lancer sur les routes nocturnes des centaines de jeunes supplémentaires dont on sait qu'ils sont parmi les plus exposés aux accidents? Que dit la Corel de cette implantation périphérique de culture et de loisirs grande génératrice de trafic? La question dépasse les possibilités d'intervention cette communauté régionale dont nombre de membres voient certainement d'un bon œil Lausanne perdre ainsi de sa substance.

Le Conseil d'Etat qui doit approuver le plan de quartier voté par le législatif de Crissier a encore la possibilité de prendre sérieusement en considération ces éléments d'urbanisme, de transport et de sécurité des jeunes. ■

DRACULA

Les forces de l'ombre

(jg) Dracula, le film-événement de Francis Ford Coppola est surtout un film-malentendu. Ce n'est pas un grand spectacle où il s'agit de «faire vrai» en tournant dans des sites naturels avec un pseudo-réalisme. Les décors se donnent pour ce qu'ils sont: des toiles peintes et du carton-pâte. On est plus proche d'une féerie à la Méliès que des trucages électroniques dans le style de Terminator.

Le film ne joue pas sur l'angoisse ou sur la peur. Même vieux, même en loup-garou ou en chauve-souris, Dracula reste beau; c'est la belle et la bête plutôt que le monstre de Frankenstein. L'histoire est vieille comme l'Occident: le héros défie les dieux, il est puni et condamné à errer sur la terre jusqu'à la délivrance finale. Coppola a bien saisi cette dimension rituelle et archaïque et il en a fait un film qui s'apparente plus à la Médée et à l'Edipe-roi de Pasolini qu'aux grandes machineries hollywoodiennes.

Un certain désarroi est perceptible chez les spectateurs; il y a moins de monde après l'entracte. Il faut dire que les ad-

versaires de Dracula n'ont rien de héros positifs. Le jeune fiancé de la dame qui suscite l'amour du vampire est un parfait bobet, comme on dirait chez nous, et l'homme qui finira par terrasser le démon des Carpathes, le docteur van Helsing, est un espèce d'hystérique aux penchants sadiques assez prononcés, que l'on n'aimerait pas rencontrer à l'orée d'un bois.

Ce film n'est pas un chef-d'œuvre. Tout n'y est pas réussi. Ainsi, Dracula abrite dans son château trois succubes à l'allure de mata-hari un peu ridicules. Et à la fin, on a droit à une poursuite à cheval dans le plus pur style western avec des individus coiffés de Stetson, ce qui est assez surprenant pour la Roumanie: probablement une pièce rapportée destinée à satisfaire le spectateur mangeur de popcorn du Middle-west.

Le scénario est sans surprise, les dialogues inexistantes et les personnages sont des archétypes. D'où vient alors la séduction, l'étrange fascination exercée par ce film? Coppola fabrique des images. Son Dracula est une pure juxtaposition de scènes où tout est dit par les mouvements de caméras, le jeu des ombres et des lumières, le raffinement des costumes. D'une certaine façon, c'est un retour au cinéma muet, à la domination de ce qui est montré sur ce qui est dit. Coppola, en grand artiste, saisit à sa façon ce moment instable où un refoulé archaïque peut à nouveau surgir de l'ombre, et où la modernité se débat face aux messes noires de l'épuration ethnique. ■

EN BREF

Anne-Marie de Félice enrage dans *VO Réalités*. Elle a voté contre Maastricht en France et contre l'EEE en Suisse et elle ne comprend pas qu'on critique son choix alors qu'elle est pour l'Europe des peuples, de l'emploi et de la paix.

L'UDC zurichoise a publié la semaine passée dans les grands quotidiens de la région des annonces pleine page qui font un bilan intermédiaire de son activité depuis les élections nationales de 1991. But de cette publicité: montrer aux électeurs que l'UDC de Zurich tient ses promesses électORALES.